

Décision n° 0457/CNT/PRES
Portant désignation d'un membre
du Conseil constitutionnel

LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

- Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la transition ;
Vu la Résolution n° 001-2014/CNT du 27 novembre 2014 portant validation du mandat des députés de la transition ;
Vu la Résolution n° 002-2014/CNT du 27 novembre 2014 portant élection du Président du Conseil national de la transition ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur CISSE Boureima, Commissaire de police à la retraite est désigné membre du Conseil constitutionnel conformément à l'article 153 alinéa 4 de la Constitution du 02 juin 1991.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 FEB 2015


Mounina Cherrif SY

Ampliation

Présidence
Premier ministère
Conseil constitutionnel
JOF
Chrono/A